Les règles de l'atelier chez Pradelle Éveil

Pradelle Éveil, entreprise de 22 salariés installée à Dieulefit (Drôme), fabrique des jeux et jouets en bois. Elle les vend en réunion : des conseillers, vendeurs à domicile indépendants, animent des « ateliers jeux » chez des hôtesses et disposent chacun d'une boutique en ligne personnelle pour les réassorts. Clémence Ollier, conseillère à Nyons, prépare ses ateliers de novembre 2026.

Pour chaque situation, choisissez la bonne réponse.

Le samedi 7 novembre 2026, Clémence anime un atelier chez Pauline, qui a accepté par écrit, au préalable, d'accueillir la réunion. Une invitée veut régler sa commande par carte bancaire sur place. Que doit faire Clémence ?

☐ Accepter, en lui rappelant qu'elle garde son droit de rétractation de 14 jours
☐ Refuser : en vente hors établissement, le paiement est interdit avant sept jours
☐ Accepter, en lui expliquant que le paiement immédiat supprime son droit de rétractation

Justification :

Avec l'accord de la directrice, Clémence présente ses jouets aux salariés d'une crèche de Pierrelatte pendant leur pause. Une salariée commande un coffret et veut le payer tout de suite par chèque. Que doit faire Clémence ?

☐ Encaisser le chèque : la vente a lieu dans un local professionnel, avec l'accord de la directrice, et non chez un particulier ; les règles du hors établissement ne s'appliquent pas
☐ Refuser tout paiement pendant sept jours : la commande prise sur le lieu de travail est un contrat hors établissement, et l'exception des réunions chez une hôtesse ne s'applique pas
☐ Prendre le chèque et attendre sept jours avant de le déposer en banque : la commande est un contrat hors établissement, et le chèque n'est pas encaissé pendant ce délai

Justification :

Un client a commandé une cuisine en bois pour enfant lors d'un atelier du jeudi 12 novembre 2026 ; elle lui est livrée le mardi 24 novembre 2026. Jusqu'à quelle date peut-il se rétracter ?

☐ Jusqu'au jeudi 26 novembre 2026, 14 jours après la commande
☐ Jusqu'au mardi 1er décembre 2026, 7 jours après la livraison
☐ Jusqu'au mardi 8 décembre 2026, 14 jours après la livraison

Justification :

Trois semaines après un atelier, une invitée commande un puzzle sur la boutique en ligne personnelle de Clémence. Quelle règle s'applique ?

☐ Celle de la vente à distance : rétractation de 14 jours, possible en ligne sur le site ; la vente est attribuée à Clémence
☐ Celle de l'atelier : contrat hors établissement, paiement différé de sept jours ; la commande prolonge la réunion
☐ Celle d'un achat en magasin, sans rétractation : la cliente a déjà vu et essayé le puzzle lors de l'atelier

Justification :

Clémence voudrait rappeler les invitées de ses ateliers pour leur proposer d'organiser un atelier à leur tour. Qui peut-elle appeler ?

☐ Toutes les invitées, à condition d'appeler du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h
☐ Seulement celles qui ont donné leur accord préalable, par exemple en cochant une case non précochée sur leur bon de commande
☐ Toutes les invitées dont l'hôtesse lui a communiqué le numéro, puisqu'elles ont accepté de participer à l'atelier

Justification :

Une autre marque propose à Clémence de la rejoindre : achat obligatoire d'un « pack de démarrage » de 290 €, puis une prime de 60 € pour chaque nouvelle recrue qui achète à son tour son pack. Qu'en penser ?

☐ C'est licite, puisque le pack de 290 € contient des produits qu'elle pourra revendre lors de ses ateliers : le droit d'entrée n'est qu'une avance sur stock
☐ C'est un multiniveau classique, licite : elle sera rémunérée sur l'activité des recrues qu'elle parraine, comme une marraine sur les ventes de ses filleules
☐ Ce sont les signaux d'une vente « à la boule de neige », interdite : droit d'entrée et gains tirés du recrutement plutôt que de ventes à des clients

Justification :

Clémence publie sur Instagram une vidéo d'un circuit à billes Pradelle, présenté comme un « coup de cœur » personnel, sans dire qu'elle vend ces jouets. Que doit-elle faire ?

☐ Rien, puisqu'elle publie sur son compte personnel
☐ Indiquer clairement qu'elle vend les produits présentés
☐ Ajouter le prix et le nom de la marque du circuit

Justification :

Pendant l'atelier, que doit faire Clémence ? (plusieurs réponses)

☐ Prendre les commandes devant tout le groupe, pour créer un effet d'entraînement
☐ Recevoir chaque invité à part pour prendre sa commande et lui remettre son bon de commande
☐ Garder les bons de commande pour les envoyer aux clients avec la livraison
☐ Faire essayer les jeux et impliquer les invités dans la démonstration

Justification :